



Se faire adopter par son beau pere

Par **chris06**, le **27/10/2008** à **15:02**

Bonjour, j'aurais besoin de vos lumieres. Voila, j'ai actuellement 19 ans je vis chez ma mere biologique et mon beau pere (qui est marié avec ma mere depuis 16 ans). Je souhaite me faire adopter par mon beau pere et pouvoir ainsi devenir son fils legitime aux yeux de la loi et pouvoir porter son nom, car je porte actuellement le nom du pere biologique qui ne c'est jamais occuper de moi puisqu'il et parti quand j'avais a peine 1 ans et encore..depuis mon beau pere avait pris le relais et c'est occupé de moi comme tel. Ayant 19 ans je n'ai nullement besoin de l'accord de mon pere qui d'ailleurs je ne sais meme pas ou il se trouve (vivant ou mort..) ma question est donc aupres de qui dois-je me renseigner ? quel est la procedure ? mon beau pere est d'accord de m'adopter et que je porte son nom. y a t-il des frais? quels documents sont requis? combien de temps cela prend t-il a terme?je me suis vaguement renseigner sur les types d'adoption et je prefere la solution pleniere car je ne souhaite plus avoir de lien quelconque avec mon pere biologique et au contraire en avoir avec mon beau pere qui est mon vrai pere pour moi.rnvoila merci beaucoup.